**MESSAGE IMPORTANT EN LIEN AVEC LA COVID-19**

Montréal, le 7 mai 2020 – La Régie de l’énergie (la Régie) prolonge, sauf en cas d’urgence, la suspension de la tenue en personne des audiences, rencontres préparatoires et séances de travail jusqu’au **29 mai 2020.** Ces activités se poursuivront toutefois, dans la mesure du possible, par visioconférences. Elle transmet le message suivant aux participants à ses travaux et en fait une annonce sur la page d’accueil de son site internet à [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

**MESURES PRÉVENTIVES EN LIEN AVEC LA COVID-19**

La Régie de l’énergie (La Régie) a mis en place, dès le 19 mars 2020, des mesures visant à minimiser le risque que représente la COVID-19 pour ses employés et les participants à ses travaux.

Ces mesures sont préventives et fondées sur les décrets sur l’urgence sanitaire, instructions, directives et meilleures pratiques des experts en santé publique des gouvernements du Québec et du Canada.

Dans le cadre des mesures prises dans ce contexte de pandémie, la Régie prolonge la suspension de la tenue en personne des audiences, rencontres préparatoires et séances de travail jusqu’au **29 mai 2020**.

La Régie prend par ailleurs les moyens pour assurer, en toute sécurité, l’exercice de ses compétences au bénéfice des entités réglementées, des consommateurs québécois et de l’économie du Québec.

Ainsi, elle a mis en place des options relatives à la participation à ses travaux par visioconférence, par conférence téléphonique ou par écrit, selon le cas et lorsqu’applicable.

La Régie est consciente que la situation en lien avec la COVID-19 est en constante évolution et elle continue à surveiller l’état de la pandémie et à évaluer toutes les approches afin d’assurer que le milieu de travail de ses employés et des participants à ses travaux demeure sécuritaire et sain pour qu’elle puisse continuer à exercer ses fonctions.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**Rappel de la mission de la Régie**

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. La Régie fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d’électricité et de gaz naturel.

Me Véronique Dubois

Secrétaire de la Régie de l’énergie et

responsable des communications

514 873-3303